



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-141733>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 25-141733

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24170064000048

Ville : Royan cedex

Code postal : 17201

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_uB7ZToVxfD

Identifiant interne de la consultation : 2026S005

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service commande publique

Adresse mail du contact : marches-publics@agglo-royan.fr

Numéro de téléphone du contact : 0546221907

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Cf. règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Cf. règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Cf. règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 30/01/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Etude faisabilité de la relocalisation de la piste cyclable en presqu'île d'Arvert

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Etude faisabilité de la relocalisation de la piste cyclable en presqu'île d'Arvert

Lieu principal d'exécution du marché : Charente-Maritime

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché est décomposé en 3 phases distinctes : 01 Etat des lieux, contraintes, besoins et impératifs 02 Elaboration, analyse et comparaison des scénarios et choix d'un scénario préférentiel 03 Approfondissement du scénario retenu, analyse de ses impacts et besoins opérationnels La durée du marché est de 24 mois à compter de la date fixée par ordre de service. Les prestations seront financées par les Fonds publics de la communauté d'agglomération Royan atlantique. Ce marché est également susceptible de bénéficier du financement de l'Europe, de l'Etat, de la Région, et du département. Les critères de choix sont énoncés au règlement de la consultation. Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de POITIERS 15 rue de Blossac BP 541 86020 POITIERS CEDEX Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de POITIERS 15 rue de Blossac BP 541 86020 POITIERS CEDEX Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : • Référé pré-contractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat, • Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA, • Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) • Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2025